

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_070

~~~~~

## SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2024

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie (arrivée en cours de séance), QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre*

**ABSENT :** *PETIT-JEAN Aurélien*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), BACQUET Fantine*

Madame MARTIN Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

|                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES DE LA CCPEVA CONCERNANT LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

Lors de sa séance du 2 mai 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises à la présidente de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 7 octobre 2024, la CRC a adressé aux communes membres de la CCPEVA, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ses observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes et du débat qui s'en est suivi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Martin', written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*